

TIC et espace public : les enseignements théoriques du printemps tunisien

Loin d'entériner l'idée selon laquelle les TIC modifient en profondeur l'espace public, voire même font surgir un espace public numérique alternatif vecteur de démocratisation, il nous semble, au contraire, que le printemps tunisien permet de comprendre que l'espace public n'est pas seulement un lieu de médiation où se forme, par la publicisation de l'information, une opinion publique, c'est aussi un lieu concret où le citoyen engage son intégrité physique. Pour le dire autrement, le cas tunisien rappelle ce que disait Habermas, il y a plus de vingt ans : l'espace public ne se réduit pas à l'espace médiatique qui lui-même n'est pas réductible aux TIC. Cependant, en retour, l'étude du cas tunisien oblige à revoir d'autres éléments de la conceptualisation habermassienne qui ne semble plus suffisante pour rendre compte de la complexité actuelle de l'espace public de nos sociétés démocratiques.

Comment réfléchir à la démocratie quand on est soi-même, en tant que citoyen partie prenante de ce type de société ? Nous proposons deux pistes. La première est épistémologique : s'inscrire dans une épistémologie de la complexité proposée par E. Morin (Hermès, 2011). Cette dernière invite, entre autre, à renoncer à toute neutralité axiologique puisque le chercheur est aussi un sujet et conduit, ainsi, à faire œuvre de sciences non pas en niant ses *a priori* normatifs, mais en les explicitant de manière à faciliter la critique, en l'occurrence, pour ce texte, que la démocratie est une société autonome (Castoriadis, 1975) qui garantit le mieux la conjonction de la liberté individuelle et du bien-être collectif. La deuxième est méthodologique : comparer avec d'autres sociétés de manière à prendre une certaine distance réflexive. Dans ce texte, cette distance réflexive sera prise en analysant la Tunisie. Pour autant, cette démarche empirique ne consiste pas à juger à l'aune d'une grille de lecture européenne le printemps tunisien. Au contraire, elle cherche à lire, avec un regard européen assumé, ce que le printemps tunisien peut nous dire de l'espace public, concept théorique forgé dans le cadre de la démocratie européenne, avant l'avènement d'Internet et des réseaux sociaux numériques (RSN). Ce qui nous conduit à proposer un plan en trois parties : présenter le cadre théorique de celui qui a popularisé la notion d'espace public : J. Habermas ; étudier le rôle des technologies d'information et de communication (TIC) dans la démocratisation de la Tunisie ; à la lumière de cette étude empirique, faire évoluer le cadre théorique présenté en première partie.

I - Qu'est-ce que l'espace public ?

La richesse polysémique du concept transforme trop souvent le terme "espace public" en une notion valise désignant tout ce qui n'est pas du ressort de la sphère domestique. Pour notre part, nous nous proposons de revenir à la définition originelle - celle dont les prémices se trouvent dans deux textes d'Emmanuel Kant parus en 1784¹ - qui fait de l'espace public, l'espace de médiation politique au fondement de la démocratie. Habermas a popularisé cette notion. Sa conception de l'espace public s'insère elle-même dans une synthèse théorique dont les trois composants ne sont pas forcément opposés mais pas non plus spontanément complémentaires. En effet, comme il l'explique parfaitement lui-même (chapitre 7 de « Droit et Démocratie »), sa conception de la démocratie délibérative (et donc sa vision de l'espace public) représente une synthèse entre trois visions de la démocratie. La première, libérale, est axée sur

¹ « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique » et « Réponse à la question, qu'est-ce que les lumières ? »

les droits individuels, tandis que la seconde, républicaine, est basée sur le devoir de participation politique. La troisième est systémique et met l'accent sur la division inexorable de nos sociétés complexes en sous-systèmes autopoïétiques se régulant indépendamment des citoyens.

Dans le cadre d'une rationalité intersubjective, la question qui intéresse Habermas est celle de la légitimité : comment, pour reprendre les termes de Lefort (1986), établir une norme légitime quand la démocratie établit la légitimité d'un débat sur le légitime et l'illégitime ? La réponse à cette question est très clairement apportée dans « Droit et démocratie » : malgré un système politique qui cherche à se maintenir au pouvoir et des systèmes fonctionnels - en premier lieu le système économique - qui transforment la publicité politique en propagande, les citoyens peuvent encore parvenir à générer les règles qui les gouvernent via leurs espaces publics autonomes qui sont en contact avec l'espace médiatique, lui-même en relation avec l'espace public institutionnel.

L'espace public est donc un espace de médiation aux frontières poreuses, composé de sous-ensembles en contact : l'espace public institutionnel, lieu de la prise de décision ; l'espace public médiatique qui est le lieu de mise en visibilité de la confrontation des opinions ; les espaces autonomes de la société civile lieux où se déploie l'agir communicationnel propre au monde vécu. On le voit, dans cette vision, les médias ont un rôle clef, à condition dit Habermas (2006), qu'ils remplissent deux conditions : êtres indépendants des pouvoirs systémiques et être ouverts aux revendications de la société civile. Ce rôle clef ne veut cependant pas dire que l'espace public se réduit à l'espace médiatique, comme le montre clairement la construction tripartite habermassienne, ni que l'espace médiatique engendre l'espace public. Il n'y a pas, comme le rappelle Quéré (1992), de lien génétique entre média et espace public. L'espace public se forge à Athènes ou dans la révolution française avant le développement des mass media, tandis que des pays non démocratiques, comme la Chine ou la Russie, connaissent un espace médiatique très large et populaire. La conception de l'espace public étant clarifié, il convient maintenant de s'interroger, à l'aide de l'exemple tunisien, sur le rôle des TIC dans cette construction théorique qui ne leur fait, pour l'instant, guère de place.

II-Le rôle exact des TIC dans le printemps tunisien

Si les médias occidentaux ont fait souvent leur une sur la « Révolution Facebook » et si certains ont parlé de « Révolution 2.0 », la plupart des études menées sur le terrain conduisent à contester ce déterminisme technologique. Notre propre enquête va dans ce sens. Elle a été réalisée auprès de cinquante personnes (30 hommes et 20 femmes, étudiants, jeunes diplômés, tunisiens âgés entre 19 et 45 ans). Pour le besoin de cette étude, nous avons fréquenté, pendant deux semaines, du 08 au 23 août 2013 trois cybercafés de Zarzis (ville du sud Tunisien qui a connu une forte mobilisation durant la révolution de 2011). Ciblants une population jeune utilisant activement les TIC, on pourrait s'attendre à voir les personnes interrogées mettre en avant le rôle central des TIC dans la révolution tunisienne. Certains le font. Ainsi, Ali, 25 ans « Oui, c'est grâce à Facebook que le peuple tunisien a dit « Ben Ali Dégage » ! je considère les réseaux sociaux comme des outils performants » ou Hasnia, 34 ans: « Oui les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur dans le déclenchement de la révolution tunisienne. Ces outils ont été décisifs dans la circulation de l'information et l'organisation des actions. Nous avons aussi, grâce aux TIC, formé une opinion publique favorable au changement du régime ». Au contraire, certains usagers des TIC s'opposent farouchement à cette idée : « Non la révolution tunisienne est avant tous le résultat de la lutte physique. Pour moi, il faut relativiser cet idée selon laquelle internet est le déclencheur de la révolution. C'est faux » (Hamidi, 29 ans). « Non. Il faut aussi descendre dans la rue. Si vous êtes pas présent pour revendiquer vos droits à la liberté et à la dignité, personne ne vous écoute sur internet » (Samia, 28 ans). Mais, en réalité, la plupart adopte une position modérée. Les TIC ont joué « un rôle d'accompagnement

qu'on ne peut pas négliger » (Jamila, 28 ans). Les TIC ont également « permis de diffuser des informations sur les événements en Tunisie. Ces sont des outils de médiatisation et de communication. Ces outils aident à obtenir la liberté. Mais ils ne sont pas suffisants » (Aytoub, 21 ans). Les TIC ont, enfin, « par la gratuité, la rapidité et la facilité de leurs services, aidé à organiser des actions collectives » (Samia 25 ans). Ainsi, même au sein même de la population la plus sensible aux TIC (les jeunes internautes), l'idée d'une révolution déterminée par la technologie n'est partagée que par une minorité. Comme le rappelle Soumia (29 ans) : « La liberté s'arrache avec la lutte sur le terrain. Les outils ne peuvent que jouer un rôle secondaire ».

Ce travail de terrain rejoint, ainsi, les analyses de R. Ferjani et T. Mattellart (2011) et met en question les approches comme celles de K. Zamoun (2012) parlant, à propos de Facebook Arabia, « d'espace public alternatif ». Si, en effet, avec cet auteur, on doit souligner, le rôle des cyberactivistes contribuant à pluraliser l'information interne tunisienne et noter le rôle de Facebook dans la cristallisation et la médiatisation de l'immolation par le feu de Mohamed Bouazizi, il ne faut pas, pour autant, en déduire ni que le fort usage des TIC en Tunisie² est le facteur déterminant de la révolution, nous venons de le voir, ni que les TIC créent un espace public numérique alternatif. D'une part, empiriquement, les observateurs tunisiens (Borghol, 2014, Maamri, 2014) soulignent à quel point les RSN sont, aujourd'hui, l'objet de manipulations et de fausses rumeurs de la part des partis politiques prétendants aux pouvoirs et des monarchies du Golfe. De même, les travaux sur internet en Chine (Arsène, 2012 ; Feng 2012) et en Russie (Kondratov, 2012) montrent que les TIC ne conduisent pas automatiquement à l'avènement d'un espace démocratique, même si le pouvoir autoritaire a de plus en plus de mal à conserver le secret sur les dysfonctionnements qui l'affectent. D'autre part, théoriquement, E. Dacheux et S. Rouquette (2013) soulignent, dans un autre contexte, que l'existence même d'un espace public numérique ne va pas de soi « *Le Mouvement des indignés en Espagne, les émeutes de Londres, des débats présidentiels commentés en direct sur Twitter : la croissance d'internet semble renouveler les problématiques de l'espace public. Les sciences de l'information et de la communication (Sic) sont régulièrement sollicitées pour prendre la mesure de ces transformations. Or, dans toutes ces analyses, un postulat théorique n'est jamais interrogé : internet est-il un espace public ?* » (p. 165). En effet, l'espace public est conceptualisé comme un espace de médiation, alors que les RSN sont des espaces de relations ; il est aussi pensé comme un espace où se déploie l'agir communicationnel, alors que les RSN, y compris en Tunisie (Gonzalez Quijano, 2012), sont avant tout des espaces d'expression de la subjectivité, permettant à la jeunesse de prendre ses distances avec une tradition jugée étouffante. Il convient donc, à la lumière du cas Tunisien, de revenir sur la conceptualisation habermassienne d'espace public.

III- Quelles leçons théoriques pour la notion d'espace public ?

Le printemps tunisien confirme les propos tenus par Habermas (1990) à l'ère actuelle, la présence physique dans la rue ne suffit plus, ce qu'il faut c'est que cette présence physique soit relayée par les médias pour la transformer en présence ubiquitaire.³ Pour autant, le printemps tunisien, met en cause, sur d'autres points, la perspective habermassienne. Premièrement, il interroge le concept central de publicité. Ce que montrent, en effet, les études en Tunisie sur le rôle d'internet avant et après la révolution, c'est surtout la complexification de la problématique de la publicité. Aujourd'hui, il est plus facile de rendre public. Mais si cette publicité est

² EN 2012 le nombre de compte facebook était de 3 300 000 pour un pays de 10 700 000 habitants.

³ « En effet, la présence physique des masses manifestant sur les places et dans les rues, à la différence du XIX^e et du début du XX^e, n'a pu se déployer en une violence révolutionnaire que dans la mesure où elle était transformée par la télévision en une présence ubiquitaire » (1990 p. XXXIV).

un atout au service de la démocratisation dans les régimes autoritaires, dans les régimes démocratiques, la problématique de la publicité se voit éclipsée par celle de la visibilité. Autrement dit, comme le révèlent les travaux de l'économie de l'attention (Citton, 2013), le problème central de nos démocratie est moins la circulation de l'information que la captation de l'attention des citoyens. Dans cette perspective, l'émergence d'un espace public numérique semble une affirmation présomptueuse. D'une part, parce que les débats - qui peuvent effectivement être contradictoires et à portée politique sur les RSN - restent confinés à des communautés affinitaires, or, l'espace public, comme le rappelle, E. Tassin (1992) est justement cet espace de médiation qui permet de s'affranchir des communautés d'appartenance pour s'inscrire dans une même communauté politique. D'autre part, l'opacité du fonctionnement des moteurs de recherche qui jouent un rôle central dans l'accès à l'information numérique ainsi que leur contrôle par des multinationales oligopolistiques invitent à souligner une soumission technologique guère synonyme d'émancipation démocratique.

Deuxièmement, le rôle d'accompagnement des RSN dans la révolution tunisienne interroge la théorie des systèmes autonomes sur laquelle s'appuie Habermas, puisque, aujourd'hui, une partie de l'engagement citoyen passe par les réseaux (militantisme en ligne), qu'une grande part de la solidarité civique des jeunes se noue dans les RSN et que le système économique a, de plus en plus, une forme réticulaire (Bolstanski, Capiello, 1999). Dans ces conditions, faut-il abandonner la notion de système - y compris la notion de système médiatique (Guaaybess 2012) pourtant fort utile pour comprendre l'intrication actuelle entre nouveaux et anciens médias - comme nous y invitent L.A. Friedland, T. Hove et H. Rojas (2006), ou faut-il encore complexifier le cadre Habermassien en y ajoutant une pensée de la connectivité ? Mais alors, comment construire un cadre cohérent avec quatre théories non spontanément complémentaires ?

Enfin troisièmement, le printemps tunisien conduit à ne plus concevoir l'espace public uniquement en terme de médiation. En effet, si l'adoption, en janvier 2014, d'une nouvelle constitution préservant les libertés individuelles et proclamant l'égalité homme femme, montre bien que l'espace public est un espace de médiation autorisant la formulation d'une opinion publique pouvant influencer le pouvoir politique, des études empiriques comme celle de Dahmen-Jarrin (2012) démontrent aussi qu'il est un espace de mise en visibilité sensible des problèmes politiques. Ce que révélait déjà H. Arendt (1981), même si cette mise en visibilité politique passe, via les RSN, par une mise en scène de soi plus marquée que dans les mouvements sociaux passés. Surtout, comme Soumia le rappelle dans cette enquête et comme l'indiquaient déjà les mouvements de non violence inspirés par Gandhi, l'espace public est aussi le lieu physique où l'on met enjeu son intégrité physique. L'espace public est un espace d'engagement (Ion, 2000). C'est en manifestant dans les rues pendant la révolution ou en s'exhibant seins nus sur la place publique pour protester contre la politique mise en place par Ennahada que des citoyens ont pu enclencher un processus de démocratisation de la société tunisienne. Processus enclenché mais non achevé puisque, si l'espace médiatique tunisien s'est pluralisé et si l'espace public institutionnel s'est ancré dans une constitution démocratique, le troisième pôle de l'espace public habermassien - la société civile tunisienne - peine à s'organiser. Deux éléments indiquent cette difficulté d'auto organisation. Le premier est le faible nombre d'associations créées, puisqu'il n'existerait que 16 500 associations en Tunisie⁴, soit à peu près 0,1 associations pour cent habitants (ce chiffre oscille, dans l'Union européenne, entre 2 et 16 pour cent) . Le deuxième est le poids de la tradition religieuse qui rend problématique - le difficile processus ayant conduit à la constitution de 2014 l'a bien montré - l'expression d'une volonté d'autonomie (*auto nomos*), d'auto organisation sans Dieu (Castoriadis, 1975 ; Gauchet 2007), propre à la démocratie.

⁴ Selon les chiffres du Réseau tunisien d'économie sociale et solidaire.

Il convient donc, au terme de ce travail, de rappeler que l'analyse de l'espace public couvre tout un ensemble d'arènes concrètes qui de l'espace institutionnel aux espaces de débats de la société civile en passant par les mass media, favorisent et contraignent à la fois l'émergence d'une opinion publique capable d'influencer la loi. En ce sens large, l'idée d'un « espace public numérique » est un non sens parce qu'il néglige le soubassement et l'entablement de l'espace public médiatique. Cependant, même si on se centre, comme le font beaucoup de travaux en SIC, sur le plus visible, l'espace public médiatique, il n'est pas sûr que la notion ainsi restreinte d'espace public numérique ait un sens. En effet, l'utilisation massive des TIC par les jeunes tunisiens, le rôle effectif d'accompagnement qu'elles ont joué en facilitant l'organisation des manifestations et en contribuant à la médiatisation du mouvement de protestation, ne prouvent ni que les TIC vont la révolution ni, *a fortiori*, qu'elles créent *ipso facto* un tel espace. Une révolution aboutie, les personnes enquêtées le soulignent, nécessite l'engagement physique dans les lieux publics et un pouvoir qui recule face à cet engagement. La démocratisation n'est pas le fruit d'une avancée technologique saisie par de courageux contestataires défiants, derrière leur clavier, le pouvoir en place, sinon la Chine ou la Russie seraient déjà des démocraties. Par contre, l'étude du cas tunisien montre qu'il faut revoir le cadre conceptuel habermassien. La question de la visibilité se substitue lentement à celle de la publicité. De même, la sociabilité numérique, en offrant un continuum de relations allant des liens faibles aux liens forts, remet en cause l'idée d'un monde vécu mu par le seul agir communicationnel, tandis que la construction de plus en plus réticulaire du monde économique interroge la pertinence d'une approche systémique. Enfin, l'expression des sensibilités individuelles dans la protestation politique, comme l'engagement extrême qui consiste à sacrifier sa vie dans la rue pour manifester son désaccord invitent à une compréhension théorique plurielle saisissant ensemble, médiation, expression et engagement. L'exemple tunisien ne prouve pas que les TIC ont engendré une nouvelle forme d'espace public, mais il démontre que nous devons remettre en chantier l'approche théorique de ce concept.

Bibliographie

- Arendt, H. (1983), *La Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Levy.
- Arsène S. (2012), « Protoster sur le web chinois », *Le temps des médias*, N°18.
- Boltanski L., Capiello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Borghol S. (2013), « La séduction du pouvoir : la manipulation de la langue à travers un échantillon de slogans et de programmes politiques », communication au colloque *Regards croisés des journalistes sur les deux rives de la Méditerranée, retour critique sur la couverture médiatique du « printemps arabe »*, Monastir.
- Citton Y. (2013), « Le marketing entre économie de l'attention et exploitation culturelle », in P. Bourgne (dir.), *Marketing remède ou poison ?* Cormelles-le-Royal, EMS.
- Dacheux E. Rouquette S. (2013), « Quand le débat académique des SIC éclaire le débat public », in Vacher B., Le Moëne C., Kiyindou A. (dir.), *Communication et débat public, les réseaux numérique au service de la démocratie ?*, Paris, L'Harmattan.
- Dahmen-Jarrin Z. (2012), « Nouveaux Médias et culture transnationale en Tunisie : quels enjeux socio-culturels ? » *Colloque Communiquer dans un monde de norme*, ENJPPP, Roubaix.
- Feng A. (2012), « Le rôle d'Internet dans l'émergence d'une opinion publique en Chine », in A. Mercier (dir.), *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS éditions.
- Ferjani R. Mattellart T. (coord.), (2011), « Les révolutions 2.0 n'ont pas eu lieu », *Revue-médias.com*, N°30.
- Friedland L.A., Hove T., Rojas H. (2006), « The Networked Public Sphere », *Javnost-The Public*, Vol 13 (2006), N°4,
- Gauchet M. (2007), *L'avènement de la démocratie*, Paris, Gallimard.
- Gonzalez Quijano Y. (2012), *Arabités numériques, le printemps web arabe*, Arles, Actes Sud.

- Guaaybess T. (2012), *Les médias arabes. Confluences médiatiques et dynamique sociale*, Paris, CNRS éditions.
- Habermas J. (1990), *L'espace public*, Paris, Payot.
- Habermas J. (1997), *Droits et démocratie*, Paris, Gallimard.
- Habermas J. (2006), « Political communication in Média Society », Dresden, *ICA Annual Convention*.
- Hermès, (2011), *Edgar Morin aux risques d'une pensée libre*, Paris, CNRS éditions.
- Kondratov A. (2012), « Nouveaux Médias en Russie postsoviétique : nouvelles formes d'espace public ? » *Colloque Communiquer dans un monde de norme*, ENJPPP, Roubaix.
- Lefort, C. (1986), *Essai sur le politique*, Paris, Seuil.
- Maamri M. (2013), « Le journaliste tunisien et la révolution du 14 janvier », communication au colloque *Regards croisés des journalistes sur les deux rives de la Méditerranée, retour critique sur la couverture médiatique du « printemps arabe »*, Monastir.
- Paquot, T. (2010), *L'espace public*, Paris, La découverte.
- Tassin E. (1992), « Espace commun ou espace public ? », *Hermès*, N°10.
- Zamoun K. (2012), « Facebook Arabia : un espace public alternatif » ; *Communication*, vol 30/1.